



## **RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 05/2021 : Comptes communaux 2020**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux,

ont participé le 19 avril 2021 à la séance de présentation du présent préavis :

Bureau du Conseil : M. O. Guignard, Président

Municipalité : Mme N. Greiner, Syndique  
Mme Ch. Dupertuis  
M. J-Cl. Favre  
M. Ph. Michelet  
Mme C. Schiesser

Chef des finances : M. M. Rochat

Adjoint au Chef des finances : M. T. Montagner

Secrétaire municipale : Mlle I. Fogoz

Commission de gestion : Mme S. Rainotte, Présidente  
Mme M. de Watteville  
M. A. Kalogeropoulos  
M. F. Michaud  
M. A. Roth

Commission des finances : M. J-P. Bolay, Président  
Mme H. Grossenbacher  
M. M. Henchoz  
M. Ch. Marrel  
Mme A. Ramoni-Perret

### **Préambule**

Se conformant au mandat fixé par l'article 46 du règlement du Conseil communal, la Commission des finances a procédé au contrôle des comptes de l'exercice 2020.

A cet effet, les documents suivants lui ont été remis :

- Préavis 05/2021 sur les comptes 2020 (nouvelle présentation)
- Brochure des comptes de fonctionnement et comptes de bilan 2020
- Recueil des remarques aux comptes 2020
- Rapport de gestion 2020

Ces documents ont été commentés à la Commission des finances et à la Commission de gestion par la Municipalité lors de la séance de présentation ainsi que lors des questions orales.

La Commission des finances (CoFin) a également eu accès, lors de plusieurs réunions de travail, au détail des différents comptes, ainsi qu'aux pièces justificatives y relatives.



## **RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 05/2021 : Comptes communaux 2020**

Pendant notre période de contrôle, plusieurs membres de la CoFin ont par ailleurs sollicité notre Chef des finances afin d'obtenir un complément d'information et des réponses à des questions, ce qui a permis de clarifier certaines opérations comptables.

Nous tenons à le remercier pour sa disponibilité en tous instants.

### **Déroulement de la séance de présentation**

En préambule, notre Syndique Nathalie Greiner nous retrace l'année 2020 avec toutes ses difficultés dues à la Covid, les décisions urgentes à prendre, les répercussions sur le fonctionnement de l'administration et les surcharges de travail à tous les niveaux. Et cerise sur le gâteau ..... des comptes positifs.

M. Jean-Claude Favre prend ensuite le relais et nous présente le préavis sous revue que nous avons découvert quelques jours auparavant. Ce document reprend la trame déjà annoncée avec le préavis sur le budget 2021. Ce qu'il faut retenir, c'est que le résultat positif et inattendu provient principalement de la hausse des rentrées fiscales difficiles à anticiper.

Dès l'instant où nous ne possédons pas encore « le recueil des remarques aux comptes 2020 », nous reportons à la séance des questions orales nos interrogations sur certains chiffres desdits comptes.

### **Questions orales**

Comme inaugurée avec les comptes 2019, la traditionnelle séance des questions avec la Municipalité s'est déroulée sans la Commission de gestion. Cette façon de faire avait d'ailleurs reçu l'approbation des deux commissions concernées.

La CoFin s'est ainsi retrouvée le 6 mai pour les questions orales avec la Municipalité (Mme C. Schiesser excusée) et M. Mathieu Rochat, Chef des finances.

Les questions posées l'ont été principalement dans un but de clarification et de compréhension de certains textes, chiffres ou commentaires. Les réponses reçues aux nombreuses questions de notre Commission ont apporté dans l'ensemble la clarté souhaitée. Certains aspects des questions et réponses sont repris dans ce rapport.

Ce fut aussi l'occasion de parcourir le « recueil des remarques aux comptes 2020 » et d'y apporter certaines suggestions.

Nous tenons à remercier tous les participants à cette rencontre. Ce fut une réunion efficace en allant à l'essentiel avec des réponses circonstanciées et précises. Nous saluons ce moment d'écoute et d'échanges très positifs et constructifs.

### **Questions écrites**

Aucune question écrite n'a été formulée lors de la remise de notre rapport.



## **Analyse des documents reçus**

### **Préavis**

Etabli sur le même modèle que le budget 2021, mais avec des spécificités se rapportant aux comptes, le préavis très fourni nous a grandement facilité la compréhension d'éléments souvent complexes.

Complet et très professionnel, ce document est en lui-même très explicite, ce qui nous permet d'être plus généraliste dans notre rapport.

Nous tenons à remercier et féliciter les auteurs de ce préavis.

### **Recueil des remarques aux comptes 2020**

Ce recueil à nouveau très étoffé permet de répondre à beaucoup de questions que l'on peut se poser lors de la lecture des comptes. Nous avons été entendus lors de la séance des questions orales et certaines de nos suggestions d'explication ont été reprises.

Dans notre dernier rapport, nous avons mentionné que la grande difficulté dans cet exercice est d'en dire assez sans en dire trop ou trop peu !

Après étude du document, nous pouvons dire : exercice à nouveau réussi.

## **Analyse préavis / comptes**

### **Revenus de fonctionnement**

Malgré le fait que le budget 2020 prévoyait un exercice déficitaire pour un montant de CHF 377'300.-, un excédent de produits de CHF 1'958'294.65 est venu contredire cette prévision. Ce montant ne tient pas compte des propositions d'utilisation du bénéfice faites par la Municipalité. Après répartition, le bénéfice de l'exercice se monte à CHF 500'000.-.

Cet exercice particulièrement favorable pour les comptes communaux cette année est essentiellement dû à des recettes fiscales élevées. L'impôt qui a été le plus rentable est le produit de l'impôt sur le revenu. La Municipalité explique dans son préavis qu'une part élevée de ce produit d'impôt provient d'années fiscales antérieures à l'année fiscale 2020. Il a en effet été observé qu'en 2020 les produits issus d'années antérieures ont été plus élevés d'environ CHF 600'000.- par rapport à la moyenne des autres années. D'autre part, les produits issus d'acomptes perçus en 2020 sont également en hausse par rapport aux autres années d'environ CHF 700'000.-. Ces deux constats signifient d'une part que l'ACI a taxé plus rapidement en 2020 ou aurait rattrapé son retard de taxation (cf. rapport de la Commission de finances sur les comptes 2019 p. 5 qui évoque une baisse des rentrées fiscales 2019) et d'autre part que les Belmontais auraient profité du confinement ou craint la crise économique liée à la COVID 19 pour payer plus rapidement leurs acomptes.

On notera par ailleurs que, si les recettes de l'impôt sur le revenu ont été en nette hausse, tous les autres postes d'impôts l'ont également été (impôt sur les successions, impôt sur la fortune, impôt sur le bénéfice des personnes morales, etc...). Seul l'impôt sur les gains immobiliers n'a pas été aussi élevé qu'espéré par le budget (environ CHF 100'000.- de moins).

Quoi qu'il en soit, cette bonne nouvelle doit être tempérée. En effet, le rythme des taxations de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques est hors du champ de contrôle de l'administration communale puisque cette dernière ne taxe pas. Et last but not least, notre Municipal des finances nous a rappelé que les effets de la crise n'ont pas encore impacté les comptes communaux et que ces effets se feront très probablement ressentir à l'avenir.



## **RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 05/2021 : Comptes communaux 2020**

### **Charges**

En préambule, il convient de noter que votre Commission des finances salue le travail de la Municipalité dans le contrôle des charges maîtrisables. De plus, le recueil des remarques ainsi que le récapitulatif des dépenses extrabudgétaires en p.23 du préavis 05/2021 apportent un nombre important d'informations complémentaires démontrant une volonté de transparence.

Après avoir étudié les différents documents ainsi qu'après avoir pu obtenir un certain nombre de clarifications supplémentaires lors d'une séance de questions très ouverte avec la Municipalité, votre Commission des finances formule les observations suivantes :

En page 17 du préavis 05/2021, un examen des charges et revenus liés à la COVID-19 donne un aperçu des répercussions financières dues à la situation sanitaire. A noter, le non-perçu pour l'accueil de jour s'élève à CHF 227'722.-. En déduisant les indemnités de l'Etat de Vaud (CHF 61'161.-), cette charge se réduit à CHF 166'561.-. Ceci représente tout de même 60% de plus que les CHF 100'000.- qui avaient été estimés par la Municipalité à la fin de la première vague et communiqués lors de la séance du Conseil communal du 25 juin 2020.

Par ailleurs, il convient de noter que le préavis ne fournit pas une analyse détaillée des conséquences indirectes de la COVID-19 sur les résultats des comptes 2020. En effet, lorsque l'on se penche plus précisément sur le recueil des remarques, on constate qu'un certain nombre d'écarts budgétaires et/ou de différentiels avec les comptes 2019 sont expliqués par la situation sanitaire. Par exemple, pour le ramassage des différents déchets (postes 450.3188.01 à 450.3188.05), on constate dans l'ensemble une augmentation des charges liées à ces postes due à une présence accrue à domicile.

En comparant au budget 2020, il faut noter que certains écarts de charges sont en faveur des finances de la commune, mais pour certains, il s'agit de dépenses repoussées sur les prochains exercices. Il faut s'attendre à ce que les répercussions de la COVID-19 se fassent ressentir sur plusieurs années à venir et pas uniquement sur les exercices 2020 et 2021.

Dans ce contexte, il convient de souligner, au sujet de la Nursery-Garderie, l'écart au poste « Honoraires et Frais d'Etudes » (711.1.3185.00) avec aux comptes une charge s'élevant à CHF 6'884.- au lieu des CHF 19'000.- initialement prévus au budget. Il s'agit là de frais d'études qui n'ont pas été déboursés, après revue des priorités, pour analyser la faisabilité d'un transfert des Moussaillons à la Fondation intercommunale de l'enfance et de la jeunesse (FEJ). Cette étude s'est vue reportée sur l'exercice 2021 et devrait débuter en deuxième moitié d'année.

Au vu des résultats positifs des comptes 2020, la Municipalité n'a pas seulement décidé de stabiliser ses fonds de réserve, mais en a également profité pour effectuer certains amortissements qui n'avaient pas été prévus au budget 2020. Il s'agit notamment d'un amortissement de CHF 197'000.- pour la maison Pasche (350.3320.00) et de CHF 585'754.- pour l'Auberge (351.3320.00). Votre Commission soutient la Municipalité dans cette démarche.

Au sujet du refuge des Bas-Monts (354.1), nous avons pu constater que les charges et les revenus n'étaient plus à l'équilibre contrairement aux années précédentes. Nous notons une différence charges/revenus de CHF 29'976.- qui s'explique par deux raisons. La première concerne la COVID-19 qui a directement impacté les loyers perçus avec une diminution de CHF 15'300.- par rapport au budget 2020. La seconde est directement liée au renoncement de la Municipalité d'utiliser le fonds de rénovation tel que prévu dans le budget (354.1.4803.00) pour équilibrer ce compte. Votre Commission des finances salue ce nouveau mode de faire qui permet une plus grande transparence sur les résultats du Refuge des Bas-Monts. De plus, ceci assure la préservation du fonds de rénovation du bâtiment pour des cas de nécessité.



## **RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 05/2021 : Comptes communaux 2020**

Concernant le poste Grande Salle (355.3120.01), il faut noter que les charges de chauffage réparties entre la Grande Salle, la Maison Pasche et l'Auberge restent entièrement comptabilisées sur la Grande Salle. Lors de la révision des comptes 2020, comme en 2019, votre Commission des finances a pu contrôler que celles-ci sont bien refacturées aux locataires des deux autres bâtiments. En 2019, la CoFin avait également suggéré à la Municipalité d'étudier l'installation d'un compteur afin d'avoir une meilleure vue d'ensemble des coûts réels pour chaque bâtisse et de baser la facturation sur des données effectives. La Municipalité nous a assurés qu'il s'agit toujours d'un projet d'actualité qui devrait être réalisé dans l'année en cours.

### **Dépenses d'investissement et crédits**

Les dépenses d'investissement et crédits sont à nouveau restées modestes en 2020, pour atteindre la somme nette de CHF 303'000.-. Cette somme est à mettre en regard avec des dépenses nettes de CHF 20'400.- en 2019, mais d'environ CHF 2'200'000.- en 2018 (majoritairement dues aux travaux sur la RC 773).

Près de 70% de ces dépenses ont concerné le PA 02/2020 « Chemin du Pâquis - Remplacement de la conduite d'eau potable, création d'un collecteur d'eaux usées ».

Le solde a concerné divers travaux et écritures de transfert liés également au Service des Eaux et au Service Électrique.

Quant aux soldes des crédits sur les préavis encore ouverts, ils se montent à environ CHF 886'000.- (sur un total de crédits accordés de CHF 1'951'000.-), dont 97% concernent les travaux en cours au Chemin du Plan.

Comme déjà souligné lors de son dernier rapport sur les comptes 2019, la Commission des finances salue la poursuite de cette retenue dans les investissements lorsqu'ils ne sont pas indispensables, ce d'autant plus que d'importantes dépenses se profilent avec les travaux de réhabilitation des routes des Chaffeises et du Burenos.

### **Examen des comptes de fonctionnement (par sondages)**

Comme de coutume, dans le cadre de son analyse des comptes de fonctionnement et du bilan, la Commission des finances a choisi plusieurs thèmes d'examen dont quelques commentaires figurent ci-après.

Le passage en revue détaillé des comptes de fonctionnement n'a pas suscité d'interrogations dignes d'être relevées. La clarté du préavis nous amène à formuler très peu de commentaires sur la tenue des comptes 2020.

### **Vacations du Conseil et des commissions**

Selon une habitude maintenant bien établie, nous avons opéré un contrôle des documents reçus et élaborés par le Secrétariat du bureau du Conseil et ceci amène les commentaires suivants :

- Tous les documents relatifs aux vacations et séances du Conseil se retrouvent à l'intérieur d'un même dossier.
- Nous avons effectué différents pointages concernant les écritures comptables et leur concordance avec les documents y relatifs ; ces contrôles nous ont permis de constater l'exactitude des chiffres soumis et de nous forger une opinion favorable sur les documents présentés.
- Toutes les pièces sont dûment numérotées. Les numéros figurent dans la table Excel récapitulative et le contrôle en est ainsi facilité.



## RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 05/2021 : Comptes communaux 2020

- Le document « Liste de présence aux séances » est rempli de façon claire et précise. Merci à tous les membres du Conseil pour leur application.

Nous tenons à remercier notre secrétaire du Conseil, M. Didier Bérard, pour la qualité du travail fourni et le temps consacré au service du Conseil communal.

### Comptes de Bilan

#### Analyse du compte CCP

Le cash en compte a évolué en cours d'année avec un solde maximum proche de CHF 3,5 mios et un minimum aux alentours de CHF 1,3 mio. Dans le courant du mois d'octobre, cette abondance de liquidités a permis le remboursement partiel d'un emprunt de CHF 3 mios accordé par Postfinance (voir chapitre endettement).

#### Etat des emprunts au 31.12.2020/Endettement brut

Au nombre de 9, les emprunts à moyen et long terme se montent à CHF 29'760'000.-, en baisse de CHF 2'295'000.- d'une année sur l'autre (-7.16%). Contrairement aux deux années précédentes, cette réduction est significative. Elle confirme une tendance rassurante amorcée en 2018 (diminution de CHF 3'090'000.- ou -9.4% sur 3 ans) et vivement souhaitée par la Commission des finances depuis plusieurs années.

Elle provient du remboursement d'un prêt de CHF 3 mios à 0.35% consenti en 2015 par Postfinance mais refinancé partiellement par un nouvel emprunt de seulement CHF 1 mio au taux très avantageux de 0.25% pour 6 ans (échéance 2026). Cette réduction provient aussi de l'amortissement contractuel et annuel de CHF 295'000.- concernant deux emprunts accordés par le CS et Postfinance.

Il est à relever que même si ce taux de 0.25% est incroyablement bas, il est supérieur de 0.15% à l'emprunt négocié l'année précédente pour une durée équivalente. Cette observation n'est pas anodine ! Suggérerait-elle que la période des taux bas, pendant laquelle la Commune a pu se (re)financer à des conditions exceptionnelles, touche progressivement à sa fin ?

Le coût de notre endettement s'est élevé en 2020 à CHF 541'100.- en légère progression de CHF 2'956.- (contre une baisse de CHF 61'599.- pour l'année précédente). Cette augmentation, même insignifiante, peut surprendre compte tenu du recul de l'endettement et du renouvellement précité à un taux presque identique (0.25%) Elle s'explique par le fait que le compte 220.3223.50 a dû subir une correction suite à un calcul d'intérêts courus inexact en 2019 (recueil des remarques page 2/20).

Indépendamment de cette rectification non récurrente, le phénomène d'une baisse de l'endettement couplée avec une baisse de son coût pourrait bien s'interrompre voire s'inverser si les taux devaient remonter nettement.

A noter que le taux d'intérêt débiteur moyen s'élève à 1.82% (CHF 541'100.- divisés par CHF 29'760'000.-) alors que l'inflation moyenne s'est élevée à -0.7% en 2020 (+0.4% en 2019). On peut en conclure que le coût moyen de notre dette demeure paradoxalement assez élevé. Il le sera aussi longtemps qu'il restera supérieur au renchérissement.

Rappelons une nouvelle fois que les taux des emprunts récemment conclus ne sont pas la normalité. Ils remonteront, mais nul ne sait avec certitude à quel moment ! Cela pourrait constituer une bombe à retardement !

Comme l'année dernière, le préavis met l'accent sur l'endettement net qui est de CHF 25'659'182.- soit inférieur de CHF 4'100'818.- à l'endettement brut. Cette différence, expliquée en page 21 du préavis, correspond grosso modo à la marge d'autofinancement de l'exercice écoulé et donc aux liquidités en compte. Néanmoins, la CoFin continuera à



## RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 05/2021 : Comptes communaux 2020

porter son attention sur l'endettement brut car, d'une part, les liquidités ne portent aucun intérêt (et pourraient même engendrer des intérêts négatifs). D'autre part, la charge d'intérêts passifs y est directement liée. Enfin, c'est aussi l'endettement brut qui peut être victime d'un retournement des taux même si les experts sont divisés (comme toujours !) sur leur évolution future.

Pour les raisons précitées, la CoFin salue et se réjouit de la volonté affichée de la Municipalité de poursuivre le désendettement de la Commune (page 21/30). La CoFin estime que la responsabilité de la Municipalité mais aussi celle du Conseil est d'éviter de faire porter aux générations futures le fardeau d'une dette même si elle ne finance que du patrimoine administratif et financier (par opposition au ménage communal). Cette stratégie de réduction de la dette est d'autant plus pertinente que, par habitant, la dette nette des Cancoires est de CHF 6'831.52. Elle est jugée très élevée selon les critères du canton.

### Préavis bouclé en 2020

Pour qu'un préavis soit considéré comme bouclé, les deux conditions cumulatives suivantes doivent être remplies :

- Toutes les entreprises concernées par les travaux ont été consultées et ont confirmé que toutes les factures ont été établies.
- Le Municipal en charge a confirmé le bouclage définitif du préavis.

Finalement, l'amortissement des crédits débute dans l'année du bouclage du préavis concerné.

En 2020, seul un préavis a été bouclé. Il s'agit du préavis 02/2020 « Chemin du Pâquis - Remplacement d'une conduite d'eau usée, création d'un collecteur d'eaux usées ».

### **Vérification du préavis 02/2020 « Chemin du Pâquis – Remplacement d'une conduite d'eau usée, création d'un collecteur d'eaux usées »**

Ensuite de la rupture de la colonne d'eau potable du chemin du Pâquis occasionnant des dégâts dans une propriété privée, un montant de CHF 230'000.- a été demandé au Conseil. Il était destiné à financer les travaux de remplacement de la colonne d'eau potable et la création d'un collecteur d'eaux usées au chemin du Pâquis.

S'agissant des coûts, la dépense totale a finalement été de CHF 247'020.90, soit un dépassement de CHF 17'020.90.

En date du 16 novembre 2020, Monsieur Michelet, Municipal, avait informé la Commission des finances (et le Conseil communal par la suite) que le crédit initial serait dépassé de CHF 89'183.- selon devis. En effet, il fallait finalement refaire à neuf ¼ de la chaussée, cette dernière étant en mauvais état. Cette situation s'est encore aggravée avec les ouvertures qui ont été réalisées par suite de nouvelles fuites sur la colonne d'eau potable existante. Il a été donc décidé de refaire une chaussée qui réponde aux exigences modernes de circulation et d'entretien.

S'agissant des chiffres, tous les postes demandés pour ces travaux (conduite d'eau potable, collecteur) ont finalement été inférieurs à ce qui avait été prévu dans le préavis. Cette différence positive a permis d'éponger une grande partie des frais liés aux travaux supplémentaires qui, eux, se sont finalement montés à CHF 85'338.25. A noter que les divers et imprévus budgétés pour un montant de CHF 19'400.- ont été utilisés pratiquement intégralement pour des travaux de génie civil sur le poste électricité. Plus précisément, il a fallu poser un tube électrique supplémentaire pour relier deux postes de distribution d'électricité.



## RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 05/2021 : Comptes communaux 2020

Enfin, l'ECA a avisé la Commune en janvier 2021 qu'elle participera à hauteur de CHF 11'984.- pour le remplacement de la conduite d'eau.

### Rapport de la fiduciaire

Le rapport daté du 17 avril stipule que les travaux de vérification se sont déroulés du 12 au 14 avril 2020.

Une révision intermédiaire sur la situation provisoire a été effectuée le 9 décembre 2020.

Comme les analyses purement comptables sont reprises en grande partie dans le préavis, nous nous abstenons d'y faire référence.

Par contre, certains commentaires sont dignes d'intérêt et reproduits en italique :

- *Dans le cadre de notre révision des comptes 2020, nous avons constaté que la pression sur le personnel ne s'était que peu relâchée avec notamment un nombre important d'heures supplémentaires effectuées.*
- *Nous soulignons également la qualité du dossier de clôture qui nous a été transmis. Le changement de Municipal des finances a été facilité par le soutien du Chef des finances.*
- *Sous l'impulsion de M. Favre, un reporting est maintenant présenté à toute la Municipalité sur base trimestrielle. Des explications et des validations sont alors requises pour chaque dépassement budgétaire, notamment en vue de sensibiliser chacun et apporter la rigueur aux processus financiers.*
- *Les contrôles effectués pour les comptes de l'exercice 2020 nous amènent à encourager la bourse communale dans le suivi régulier des contrôles mis en place en matière de salaires et ressources humaines.*
- *Si la révision s'est bien déroulée, la préparation du bouclage a été largement impactée par la vacance du poste de responsable des ressources humaines, qui a été remplacée de manière provisoire par Mme Guex, ancienne adjointe de M. Rochat. L'organisation et la charge de travail de chacun devront faire l'objet d'une attention particulière afin de maintenir le niveau de qualité observé durant l'exercice.*

Cette dernière remarque va dans le sens des mesures de renforcement du personnel acceptées dans le cadre du budget 2021.

Comme mentionné en page 29 du préavis, la Fiduciaire n'émet aucune objection quant à la conformité des comptes qui nous sont soumis. Nous constatons aussi avec satisfaction que la Fiduciaire n'émet aucune recommandation quant à des points à réconcilier ou à mettre en place pour le futur exercice.

Nous souhaitons remercier les auditeurs pour leur travail de révision de nos comptes et surtout pour leur soutien à notre bourse. Même si le travail fourni est irréprochable, nous tenons à rappeler que dans nos rapports sur les comptes 2017 et 2018, nous avons suggéré que le moment était venu de remettre le mandat d'audit au concours. Notre ancien Syndic nous avait alors affirmé au printemps 2019 que cela serait fait pour le prochain exercice. Des changements intervenus au sein de notre Municipalité peuvent expliquer le retard dans la démarche, mais nous réitérons notre demande de mise au concours.

Pour celles et ceux qui le désireraient, le rapport complet de la fiduciaire est disponible en version électronique sur demande à la bourse communale ([finances@belmont.ch](mailto:finances@belmont.ch)).



## RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 05/2021 : Comptes communaux 2020

### Remarques conclusives

Dans son dernier rapport sur les comptes 2019, la Commission des finances exprimait une très grande inquiétude pour l'année 2020 en raison de la crise de la Covid-19. Contre toute attente, la situation difficile ne s'est pas reflétée dans les comptes, puisqu'au lieu d'un déficit attendu d'environ CHF 377'000.-, les comptes affichent un excédent de produit de CHF 1'958'000.- avant amortissements supplémentaires et attributions aux réserves.

Bien que nous puissions légitimement nous réjouir de cet excellent résultat, il ne doit toutefois pas nous inciter à l'euphorie. En effet, les charges péréquatives ne vont certainement pas manquer d'augmenter pour Belmont au vu de ce dénouement favorable. De plus, tout comme certains médicaments, cette crise pourrait bien avoir un effet retard qui risquera d'affecter négativement et fortement les comptes de notre Commune.

Nous sommes toutefois persuadés qu'avec la nouvelle Municipalité fraîchement élue, compétente et motivée, Belmont aura les moyens de faire face aux défis qui l'attendent.

### Conclusions

La Commission des finances unanime se rallie aux conclusions du

#### **Préavis no 05/2021 « Comptes 2020 »**

et vous recommande :

- de l'adopter tel que présenté, ainsi que la validation sous point 18,
- d'accepter les comptes communaux de l'exercice 2020 tels que présentés,
- de donner décharge à la Municipalité de Belmont-sur-Lausanne pour sa gestion financière de l'exercice sous revue,
- de relever la Commission des finances du mandat concernant les comptes de l'exercice 2020.

Pour la Commission des finances :

Jean-Pierre BOLAY  
Président

---

Hannah GROSSENBACHER

---

Michel HENCHOZ

---

Christian MARREL

---

Amélie RAMONI-PERRET

---

Fait à Belmont-sur-Lausanne, le 3 juin 2021